

## **Conclusion**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit le cadre dans lequel peut désormais se préciser l'avenir de Paris. Il organise les conditions favorables à l'émergence d'un mode de développement inédit qui se construit chaque jour et permet d'apporter des réponses innovantes à l'ensemble des problèmes urbains.

C'est tout autant dans la définition de ses orientations, que dans la méthode retenue pour sa préparation et la logique qu'il propose pour son application qu'il puise son originalité et sa pertinence.

Les acteurs et les partenaires qui se sont investis pour son élaboration doivent désormais se mobiliser au quotidien pour sa mise en œuvre. La ville ne doit plus être assimilée, en France comme ailleurs, à un espace subi et oppressant. Et c'est l'engagement de tous qui permettra à Paris de devenir, dans quelques années, exemplaire pour sa capacité à avoir su associer durablement culture démocratique, évolution maîtrisée du cadre urbain, cohésion sociale, développement économique au service de l'emploi et qualité de l'environnement.